



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de transfert de gestion des dépendances du domaine public maritime du remblai sur le territoire de la commune des Sables d'Olonne

En exécution de l'arrêté préfectoral n°22-DCL-BENV-208 du 4 février 2022, le dossier présenté par la ville des Sables d'Olonne relatif à la demande de transfert de gestion des dépendances du domaine public maritime du remblai sur le territoire de la commune des Sables d'Olonne, est soumis à enquête publique.

Cette enquête publique se déroulera du **lundi 7 mars 2022 à 09h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au mercredi 6 avril 2022 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête)**, soit durant 31 jours, dans la commune des Sables d'Olonne.

Le public peut prendre connaissance de ce dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie des Sables d'Olonne, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement, en ce lieu, sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Marcel RYO, cadre de la fonction publique territoriale en retraite est nommé commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales en mairie des Sables d'Olonne de la manière suivante :

- lundi 7 mars 2022 de 09h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h00 ;
- vendredi 18 mars 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- mercredi 6 avril 2022 de 14h00 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête).

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie des Sables d'Olonne, CS 21842 – 21, place du Poilu de France – 85118 LES SABLES D'OLONNE ou par courriel, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee1@orange.fr (en précisant en objet : DPM des quais des SO).

Les observations émises par voie électronique seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Vendée (www.vendee.gouv.fr – rubrique publications – commune des Sables d'Olonne).

Un préambule du dossier et l'arrêté précité sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 7 mars au 6 avril 2022 inclus** sur ce même site internet.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande de transfert de gestion peuvent être obtenues auprès de Madame Claire BOURREAU, service environnement de la mairie des Sables d'Olonne au 02.51.95.22.73.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie des Sables d'Olonne ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande de transfert de gestion des dépendances du domaine public maritime.